



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1147-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1147-2024 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1094-2020**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate